



## RELEVÉS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

**États financiers** – Les états financiers complets (y compris le rapport du vérificateur, et les notes aux états financiers s'il y a lieu) doivent être annexés à cette déclaration. **Relevés** – Toutes les corporations doivent remplir le questionnaire suivant. Pour chaque réponse affirmative, cocher (✓) la case et annexer la formule ou le relevé utile renfermant toutes les précisions nécessaires. Le «Guide T2 – Déclaration de revenus des corporations» fournit les indications nécessaires pour bien remplir les formules et relevés. Les relevés suivis d'un astérisque (\*) sont imprimés par le Ministère et sont disponibles dans les bureaux de district d'impôt. Tous les relevés pour lesquels il n'existe pas de formule préimprimée doivent porter au coin supérieur droit le numéro figurant dans la colonne «Numéro du relevé».

	Oui	Numéro du relevé	Numéro du Guide
1 - Le revenu indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net aux fins de l'impôt sur le revenu? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(1)	38 et 53
2 - La corp. a-t-elle fait des dons de charité, des dons au Canada ou à une prov. ou des dons de biens culturels? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(2)	54 et 55
3 - La corporation a-t-elle reçu ou payé des dividendes? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(3)*	56, 85 et 87
4 - La corporation déduit-elle des pertes autres qu'en capital, des pertes en capital nettes, des pertes agricoles, comme commanditaire ou assimilé ou des pertes agricoles restreintes? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(4)	58 - 64
5 - La corporation a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration? -----	<input type="checkbox"/>	T2S-TC*	94
6 - La corporation a-t-elle, par une disposition réelle ou réputée, réalisé des gains en capital (y compris des dividendes sur les gains en capital) ou subi des pertes en capital? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(6)*	39
7 - Si elle est privée contrôlée par des canadiens, la corp. a-t-elle des revenus d'une autre source que d'une entreprise exploitée activement au Canada? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(7)*	67
8 - Si elle est privée contrôlée par des canadiens, la corp. a-t-elle exploité une entreprise comme membre d'une ou de plusieurs sociétés de personnes? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(7)(A)*	67
9 - La corporation a-t-elle des éléments d'actif donnant droit à la déduction pour amortissement? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(8)*	40
10 - La corporation a-t-elle des éléments d'actif qui sont des biens en immobilisation admissibles? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(8)(A)*	41
11 - Y a-t-il des corporations liées à la corporation? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(9)	14
12 - Y a-t-il des corporations associées à la corporation? -----	<input type="checkbox"/>	T2013*	12
13 - La corporation a-t-elle conclu des opérations avec liens de dépendance impliquant des non-résidents (y compris les opérations à contrepartie nulle ou non monétaire)? Si oui, cocher la case à droite et produire une déclaration de renseignements T106, sous pli séparé, à votre bureau de district d'impôt ou centre fiscal. -----	<input type="checkbox"/>	T106*	26
14 - a) La corporation a-t-elle conclu des opérations (y compris des transferts visés par l'article 85) avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, à l'exclusion des cas de la question 13? Si un choix est fait suivant l'article 85, il faut produire la formule T2057 ou T2058. -----	<input type="checkbox"/>	T2S(11)	15
b) Si oui, et si la transaction a été conclue entre corporations ayant un lien de dépendance auxquelles l'article 85 s'applique, les biens du cédant ont-ils été cédés, en totalité ou presque, au cessionnaire? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(11)(A)	16
15 - La corporation a-t-elle une base de déduction pour épuisement gagnée? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(12)	42
16 - La corporation demande-t-elle des réserves quelconques? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(13)	43
17 - La corporation a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(14)	17
18 - La corp. demande-t-elle une déduction au titre de paiements à un régime enregistré de pensions, à un régime enregistré de prestations supplém. de chômage, à un régime de participation différée aux bénéfices ou à un régime de participation des employés aux bénéfices? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(15)	18
19 - La corporation demande-t-elle une déduction pour ristournes? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(16)*	44
20 - La corp. est-elle une caisse de crédit demandant une déduction à titre de «répartition proport. à l'importance des emprunts»? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(17)	45
21 - La corp. est-elle une corp. de placement au sens de l'art. 130, ou une corp. de fonds mutuels au sens de l'article 131? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(18)	109
22 - La corporation a-t-elle des actionnaires non résidents? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(19)	21
23 - La corp. a-t-elle, exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle n'était pas une corporation canadienne? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(20)	92
24 - La corp. demande-t-elle un crédit fédéral pour impôt étranger, ou encore un crédit fédéral pour impôt sur les opér. forestières? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(21)*	75, 76 et 77
25 - La corp., ou toute corp. étrangère affiliée de la corp. ou toute autre corp. avec laquelle la corp. avait un lien de dépendance, a-t-elle eu, à une date quelconque de l'année d'imposition, un droit de jouissance sur une fiducie non résidente détenant un pouvoir discrétionnaire à laquelle s'applique le paragraphe 94(1)? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(22)	22
26 - La corp. a-t-elle réclamé une déduc. relative à la recherche scient. et au dévelop. expérimental conformément à l'art. 37(1)? -----	<input type="checkbox"/>	T661*	46
27 - S'agit-il de la première déclaration a) d'une nouvelle corporation, b) d'une corporation fusionnée ou c) d'une corporation mère après la liquidation d'une filiale? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(24)	34 et 35
28 - La corp. a-t-elle eu, pendant l'année, des corp. étrangères affiliées, au sens de l'alinéa 95(1)d)? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(25)	23
29 - La corp. est-elle une corp. de placement appartenant à des non-résidents qui demande un «remboursement admissible»? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(26)	110
30 - La corp. a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(27)*	68
31 - La corp. ajoute-t-elle un montant au revenu imposable conformément à l'article 110.5? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(28)	66
32 - La corporation a-t-elle versé à des non-résidents du Canada des redevances, loyers, honoraires de gestion, honoraires d'assistance technique, honoraires de recherche et de développement, intérêts, dividendes ou paiements sur des films pour lesquels la déclaration NR4-NR4A ou T4-T4A appropriée n'a pas été produite? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(29)	24
33 - La corporation demande-t-elle une déduction pour frais engagés en vue de faire de la publicité dans un journal ou un périodique non canadien ou sur une station étrangère de radiodiffusion ou de télédiffusion? -----	<input type="checkbox"/>	T2S(30)	25
34 - Si elle est non-résidente, la corp. a-t-elle versé des honoraires, des commissions ou d'autres paiements à des non-résidents pour des services au Canada; déclaré des revenus provenant de la location de biens immeubles situés au Canada ou de redevances forestières; exploité une entreprise au Canada par l'intermédiaire d'un établissement stable? -----	<input type="checkbox"/>		5
35 - Y a-t-il eu des cotisations versées à une convention de retraite (CR) ou des remboursements reçus d'une telle convention au cours de l'année? -----	<input type="checkbox"/>		
36 - La corp. déduit-elle une perte ou un autre montant à l'égard d'un abri fiscal acquis après le 31 août 1989? -----	<input type="checkbox"/>	T5004*	19
37 - La corporation est-elle membre d'une société pour laquelle un numéro de société lui a été attribué? -----	<input type="checkbox"/>		
Si oui, joindre une liste de tous les numéros attribués -----	<input type="checkbox"/>	T5013*	20

# ORIGINAL POUR LE BUREAU D'IMPÔT

Raison sociale	Numéro de compte	Fin de l'année d'imposition		
		Jour	Mois	Année
				1 9

## DÉDUCTION ACCORDÉE AUX PETITES ENTREPRISES

Guide, numéro 67

**Corporations qui ont été pendant toute l'année d'imposition des corporations privées dont le contrôle est canadien**

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada selon T2S(7) ou T2S(7)(A) ----- **223** \_\_\_\_\_ (A)

Revenu imposable selon la ligne 127 de la page 1 (moins rajustement relatif au crédit pour impôt étranger) ----- **225** \_\_\_\_\_ (B)

Plafond des affaires pour l'année (selon T2013 pour corporations associées) ----- **227** \_\_\_\_\_ (C)

Déduction accordée aux petites entreprises - 16% du moindre des montants (A), (B) et (C) ----- **231** \_\_\_\_\_

## DÉDUCTION POUR BÉNÉFICES DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION

Guide, numéro 68

**Toutes les corporations ayant réalisé de tels bénéfices**

Bénéfices de fabrication et de transformation réalisés au Canada selon T2S(27) ----- **233** \_\_\_\_\_

Moins: le moindre des montants des lignes 223, 225 et 227 ci-dessus ----- \_\_\_\_\_ (A)

Revenu imposable selon la ligne 127 de la page 1 ----- \_\_\_\_\_

Moins le total de:

i) Le moindre des montants des lignes 223, 225 et 227 ci-dessus ----- \_\_\_\_\_

ii) Pour les corp. privées dont le contrôle est canadien, inscrire:

Revenu de placements au Canada selon la ligne 247 ----- \_\_\_\_\_

Revenu de placements à l'étranger selon la ligne 249 ----- \_\_\_\_\_

Somme partielle ----- **449** \_\_\_\_\_

Moins: Perte en capital nettes déduites à la ligne 125 ----- \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

iii) Crédit pour impôt étranger sur revenu tiré d'une entreprise selon la ligne 213 -----  $\times 10/4 =$  ----- **235** \_\_\_\_\_ (B)

Moindre des montants (A) et (B) -----  $\times \frac{\text{nbre de jours de l'année d'imposition qui sont avant juillet 1989}}{\text{nbre total de jours dans l'année d'imposition}} \times 2\% =$  ----- (C)

Moindre des montants (A) et (B) -----  $\times \frac{\text{nbre de jours de l'année d'impos. qui sont après juin 1989 et avant juil. 1990}}{\text{nbre total de jours dans l'année d'imposition}} \times 3\% =$  ----- (D)

Moindre des montants (A) et (B) -----  $\times \frac{\text{nbre de jours de l'année d'imposition qui sont après juin 1990}}{\text{nbre total de jours dans l'année d'imposition}} \times 4\% =$  ----- (E)

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (total des montants (C), (D) et (E). Le montant (F) servira au calcul de l'impôt de la partie I ci-dessous) ----- **243** \_\_\_\_\_ (F)

## IMPÔT DE LA PARTIE I SUR LE REVENU IMPOSABLE

Guide, numéro 69

**Toutes les corporations**

Revenu imposable selon la ligne 127 de la page 1 ----- \_\_\_\_\_ (A)

Impôt de 38% du montant (A) ----- **202** \_\_\_\_\_

Plus: Impôt de 5% du revenu imposable gagné dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse pour les années d'imposition commençant avant le 23 décembre 1989. (Guide, numéro 70) ----- **204** \_\_\_\_\_

**Montant net** ----- \_\_\_\_\_

Moins: Déduction accordée aux petites entreprises selon la ligne 231 ci-dessus ----- \_\_\_\_\_

Déduction pour corporation de placement (Guide, numéro 71) ----- **203** \_\_\_\_\_

(Gains en capital imposés **205** \_\_\_\_\_ )

Déduction supplémentaire - Caisses de crédit (Guide, numéro 72) ----- **206** \_\_\_\_\_

Abattement d'impôt fédéral (Guide, numéro 73) ----- **207** \_\_\_\_\_

Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation selon la ligne 243 ci-dessus ----- \_\_\_\_\_

**Résultat** ----- \_\_\_\_\_

Plus: Surtaxe des corporations selon la page 4 ----- **209** \_\_\_\_\_

**Somme partielle** ----- \_\_\_\_\_

Moins: Crédit pour impôt étranger sur revenu non tiré d'une entreprise selon T2S(21) (Guide, numéro 75) ----- **211** \_\_\_\_\_

Crédit pour impôt étranger sur revenu d'entreprise selon T2S(21) (Guide, numéro 76) ----- **213** \_\_\_\_\_

Crédit pour impôt sur les opérations forestières selon T2S(21) (Guide, numéro 77) ----- **215** \_\_\_\_\_

Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (Guide, numéro 78) ----- **217** \_\_\_\_\_

(Contributions politiques fédérales (selon reçus annexés) **219** \_\_\_\_\_ )

Crédit d'impôt de la partie VI selon T921 (Guide, numéro 79) ----- **224** \_\_\_\_\_

Crédit d'impôt de la partie I.3 selon T962 (Guide, numéro 80) ----- **226** \_\_\_\_\_

Crédit d'impôt à l'investissement selon T2038 (CORP) (Guide, numéro 81) ----- **221** \_\_\_\_\_

Impôt de la partie I à payer - À reporter à la ligne 129 de la page 6 ----- \_\_\_\_\_

**CALCUL DE LA SURTAXE DES CORPORATIONS DE 3%**

Guide, numéro 74

«Montant net» de la section «Impôt de la partie I sur le revenu imposable» de la page 3 \_\_\_\_\_ (A)

Moins: (i) 10% du revenu imposable \_\_\_\_\_ (1)  
 (ii) 5% du revenu imposable gagné dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse selon la ligne 204 \_\_\_\_\_ (2)  
 (iii) Déduction pour corporations de placement selon la ligne 203 \_\_\_\_\_ (3)  
 (iv) Déduction supplémentaire – Caisses de crédit selon la ligne 206 \_\_\_\_\_ (4)  
 (v) Crédit pour impôt sur les opérations forestières selon la ligne 215 \_\_\_\_\_ (5)  
 (vi) Pour une corporation qui a été durant toute l'année d'imposition une corporation de fonds mutuels (paragraphe 131(8)), ou une corporation de placement (paragraphe 130(3)), le moindre des montants suivants:  
 (a) 28% du revenu imposable \_\_\_\_\_  
 (b) 28% des gains en capital imposés \_\_\_\_\_  
 (c) Impôt de la partie I à payer, avant application de la surtaxe de 3% \_\_\_\_\_  
 Total des montants (1) à (6) \_\_\_\_\_ (B)

Montant assujéti à la surtaxe des corporations de 3% (Montant (A) moins montant (B)) \_\_\_\_\_ (C)

Moins: Rajustement pour les années d'imposition commençant avant juillet 1989  
 (vii) Pour une corporation qui, durant toute l'année d'imposition, a été une corporation privée dont le contrôle est canadien:  
 (a) 4/5 du montant de la ligne 257 de la section «Fraction remboursable de l'impôt de la partie I» de la page 5 \_\_\_\_\_ (7)  
 (b) Déduction accordée aux petites entreprises selon la ligne 231 de la page 3 \_\_\_\_\_ (8)  
 (viii) Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation selon la ligne 243 de la page 3 \_\_\_\_\_ (9)  
 Total des montants (7) à (9) \_\_\_\_\_ (10)

Montant (10) \_\_\_\_\_ ×  $\frac{\text{Nbre de jours de l'année d'imposition qui sont avant juillet 1989}}{\text{Nbre total de jours dans l'année d'imposition}}$  = \_\_\_\_\_ (D)

Montant rajusté assujéti à la surtaxe des corporations de 3% (Montant (C) moins montant (D)) \_\_\_\_\_ (E)

Montant (E) \_\_\_\_\_ × 3% \_\_\_\_\_ (F)

Reporter le montant (F) à la ligne 209 de la section «Impôt de la partie I sur le revenu imposable» de la page 3.

Raison sociale	Numéro de compte	Fin de l'année d'imposition		
		Jour	Mois	Année
				1 9

**FRACTION REMBOURSABLE DE L'IMPÔT DE LA PARTIE I**

**Corporations qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des corporations privées dont le contrôle est canadien** Guide, numéro 84

(1) Revenu (perte) net(te) de placements au Canada selon T2S(7) 247

Plus (ou moins, selon le cas): Revenu (perte) net(te) de placements à l'étranger selon T2S(7) 249

Moins: Pertes en capital nettes déduites à la ligne 125 de la page 1

Total – Si le montant est négatif, inscrire néant (A)

---

(2) Revenu de placements au Canada selon la ligne 247 ci-dessus (si le montant est négatif, inscrire néant)

Plus: Revenu de placements à l'étranger selon la ligne 249 ci-dessus

(si le montant est négatif, inscrire néant) × 30 %

Moins: Crédit pour impôt étranger sur revenu non tiré d'une entreprise selon la ligne 211 de la page 3

× 4  
Somme partielle

Moins: Pertes en capital nettes déduites à la ligne 125 de la page 1

Total – Si le montant est négatif, inscrire néant (B)

---

(3) Revenu imposable

Moins: Le moindre des montants inscrits aux lignes 223, 225 et 227 de la page 3

Crédit pour imp. étran. sur rev. non tiré d'une entrep. selon la ligne 211 × 10/3

Crédit pour imp. étran. sur rev. d'entreprise selon la ligne 213 × 10/4 (C)

---

25% du moindre des montants (A), (B) et (C) 257 (D)

Impôt de la partie I à payer selon la page 3

Moins: Surtaxe des corporations selon la ligne 209 de la page 3 × 5/4 (E)

---

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I – 4/5 du moindre des montants (D) et (E) 261

**IMPÔT DE LA PARTIE IV SUR LES DIVIDENDES IMPOSABLES REÇUS**

**Corporations qui, à une date quelconque de l'année d'imposition, ont été des corporations privées ou des corporations assujetties** Guide, numéro 85

Dividendes imposables assujettis à l'impôt de la partie IV, selon T2S(3) colonne 5 405

Moins: Total des pertes autres qu'en capital et des pertes agricoles déduites pour l'application de la partie IV selon T2S(4) 406 (A)

Montant imposable

Impôt de la partie IV à payer Montant (A) × 1/4 (B)

Impôt de la partie IV.1 à payer, s'il y a lieu, sur les dividendes assujettis à l'impôt de la partie IV, selon la formule T761 418 (C)

Total de l'impôt de la partie IV à payer (montant (B) moins le montant (C)) – À reporter à la ligne 131 de la page 6

**IMPÔT EN MAIN REMBOURSABLE AU TITRE DE DIVIDENDES**

**Corporations qui, à la fin de l'année d'imposition, étaient des corporations privées ou des corporations assujetties** Guide, numéro 86

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente 409

Moins: Remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente 410

Plus: Fraction remboursable de l'impôt de la partie I selon la ligne 261 ci-dessus

Total de l'impôt de la partie IV à payer

Impôt en main remboursable net au titre de dividendes transféré de toute corporation remplacée 465

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition 411

**REMBOURSEMENT AU TITRE DE DIVIDENDES**

**Corporations qui, à la fin de l'année d'imposition, étaient des corporations privées ou des corporations assujetties** Guide, numéro 87

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition selon T2S(3) 414 × 1/4 (A)

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition selon la ligne 411 ci-dessus (B)

Remboursement au titre de dividendes (le moindre des montants (A) et (B)) – À reporter à la ligne 147 de la page 6

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- (1) Rémunération totale (y compris traitements, salaires, primes et commissions) versée aux employés dans l'année d'imposition. Ne pas inclure les avantages sociaux versés aux employés, ni les primes et ni les traitements de la direction indiqués ci-après. \_\_\_\_\_
- Total des traitements de la direction (y compris primes et jetons de présence d'administrateurs) versés dans l'année d'imposition aux propriétaires de la corporation en leur qualité de cadres, administrateurs, etc. \_\_\_\_\_
- (2) Nombre d'employés à la fin de l'année d'imposition de la corporation. \_\_\_\_\_
- (3) Total des avantages accordés aux employés. Inclure les avantages sociaux et les primes des employés. \_\_\_\_\_
- (4) Inscrire le bénéfice brut (excédent des ventes sur le coût des articles vendus). Si la nature de l'entreprise ne comporte pas la vente de marchandises, laisser en blanc. \_\_\_\_\_
- (5) Pour une corporation privée dont le contrôle est canadien, donner les renseignements suivants sur les trois actionnaires les plus importants, selon le dossier des actions avec droit de vote détenues.

Nom des actionnaires	Numéro d'assurance sociale ou numéro de compte	% d'actions avec droit de vote détenues
		%
		%
		%

## EMPLACEMENT DES LIVRES ET DES REGISTRES

Adresse – \_\_\_\_\_

Nom de la personne à contacter – \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone – \_\_\_\_\_

## SOMMAIRE DE L'IMPÔT ET DES CRÉDITS

### Impôt fédéral:

Impôt de la partie I à payer selon la page 3 (Guide, numéro 88) _____	129
Impôt de la partie IV à payer selon la page 5 (Guide, numéro 89) _____	131
Impôt de la partie IV.1 à payer (selon la formule T761) (Guide, numéro 90) _____	132
Impôt de la partie VI.1 à payer (selon les formules T761 et T770) (Guide, numéro 91) _____	133
Impôt de la partie XIV à payer (selon le T2S(20)) (Guide, numéro 92) _____	135
<b>Total de l'impôt fédéral</b> _____	

### Impôt provincial ou territorial:

Administration provinciale ou territoriale (Guide, numéro 93) – **137** \_\_\_\_\_

(Si plus d'une administration, inscrire «multiple» et remplir la formule T2S-TC)

Impôt prov. ou territ. à payer (sauf l'impôt du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta) (Guide, numéro 94) **139** \_\_\_\_\_

Moins: Crédits et dégrèvements d'impôt prov. ou territ. selon T2S-TC (Guide, numéros 95 à 105) **141** \_\_\_\_\_

**Total de l'impôt à payer** **143** \_\_\_\_\_

**Moins** Acomptes provisionnels (Guide, numéro 106) \_\_\_\_\_ **145**

**les** Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (Guide, numéros 82 et 107) \_\_\_\_\_ **146**

**crédits:** Remboursement au titre de dividendes selon la page 5 (Guide, numéros 87 et 108) \_\_\_\_\_ **147**

Remboursement fédéral au titre de gains en capital selon T2S(18) (Guide, numéro 109) \_\_\_\_\_ **149**

Remboursement prov. ou territ. au titre de gains en capital selon T2S(18) (Guide, numéro 109) \_\_\_\_\_ **151**

Remboursement admissible selon T2S(26) (Guide, numéro 110) \_\_\_\_\_ **153**

Impôt retenu à la source (annexer T4A, T4A-NR) (Guide, numéro 111) \_\_\_\_\_ **157**

Crédit d'impôt de la C.-B. remboursable selon la formule T87 (Guide, numéro 112) \_\_\_\_\_ **158**

Paiement sur prod. **159** \_\_\_\_\_  
(Guide, numéro 113)

Solde impayé **163**   
(Guide, numéro 114)

Code de remboursement **161**   
(Guide, numéro 115)

Paiement en trop **165**   
(Guide, numéro 114)

*Un solde inférieur à 1 \$ n'est ni exigé ni remboursé.*

## ATTESTATION

Je, \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(Nom en majuscules) (Adresse)

suis un cadre autorisé à signer pour la corporation.

J'atteste que j'ai examiné la présente déclaration, y compris les relevés et les états ci-annexés, et qu'elle est une déclaration vraie, exacte et complète. J'atteste de plus que la méthode employée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par la présente déclaration est la même que pour l'année précédente, sauf exceptions expressément décrites dans un état annexé à la présente.

\_\_\_\_\_  
*Signature d'un cadre autorisé à signer pour la corporation*

Date \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
*Poste ou titre du cadre*